

Rémunération des élus ¹

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Non audité

		Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation des dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)
M. Normand Grenier	Maire	55 538	20 294	11 738
M. Serge Desjardins	² District 1	23 519	7 154	
Mme Claudia D'Asti	District 1	4 205	2 103	
M. Luc S. Sénat	District 2	4 205	2 103	
Mme Pauline Lavoie-Dubé	² District 2	32 730	7 154	
M. Sylvain Crevier	District 3	18 513	9 256	
Mme Josée Paquette	District 4	18 513	9 256	
Mme Lucie Gaudreault	District 5	18 513	9 256	
M. Joe Falci	District 6	18 513	9 256	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

2. M. Desjardins et Mme Lavoie-Dubé ont reçu une allocation de départ sous réserve des articles 31.0.1 à 31.0.4, 31.1.0.1 et 31.1.1 en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux. Le montant de l'allocation de départ est inclus dans la rémunération de l'organisme municipal.

Diffusion de l'information relative à la rémunération des élus municipaux (chapitre T-11.001, article 11, Loi sur le traitement des élus municipaux)